

pu à S. R.

L'INTERNAT  
DES LYCÉES DE JEUNES FILLES  
ET L'UNIVERSITÉ

PAR

L. ALLÉGRET,

DIRECTRICE DU LYCÉE DE JEUNES FILLES DE VERSAILLES

Extrait de la *Revue Universitaire*, 15 juin 1912



PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

5, RUE DE MÉZIÈRES, 5

Bibliothèque Maison de l'Orient



134856

# L'INTERNAT

## DES LYCÉES DE JEUNES FILLES

### ET L'UNIVERSITÉ

---

L'internat, et spécialement l'internat pour les jeunes filles, n'est pas en faveur dans notre pays. On redoute, à juste titre d'ailleurs, les multiples inconvénients des agglomérations nombreuses, et l'on juge le milieu familial seul favorable à la délicate formation de l'âme féminine.

Aussi nos législateurs ont-ils reculé devant la loi qui aurait autorisé la création d'internats d'État et nos lycées de jeunes filles sont-ils tous des externats.

Malheureusement l'internat, s'il est un mal, est un mal nécessaire, et l'on voit si peu le moyen de s'en passer qu'il a fallu tourner la loi de 1882 et laisser les Municipalités s'organiser à leurs risques et périls pour recevoir les pensionnaires de nos lycées de jeunes filles.

C'est qu'en effet bien des parents sont obligés de se séparer de leurs enfants.

Il en est qui sont forcés d'habiter trop loin des centres d'instruction et qui doivent choisir entre l'institutrice à la maison chargée de communiquer à ses élèves sa science encyclopédique ou le régime redouté du pensionnat.

Il en est que leur carrière de fonctionnaires appelle hors de la patrie, et qui, pendant un temps plus ou moins long, doivent confier à d'autres le soin d'élever leurs enfants.

Il y a des mères qui reconnaissent l'utilité de l'intervention d'une autorité étrangère pour redresser des natures un peu difficiles auxquelles le contact avec d'autres enfants a manqué.

Et, pour nombre de jeunes filles, la maison d'éducation ne

peut-elle être un refuge quand les troubles trop fréquents du foyer domestique ne permettent plus au père et à la mère d'élever en commun leurs enfants?

Enfin en dehors de nos parents français pour lesquels l'internat devient si souvent une nécessité, n'est-il pas de notre devoir de tenir compte des jeunes filles étrangères qui veulent bénéficier de la culture française?

Nous savons que c'est en Suisse, dans la Suisse romande, que les étrangères vont le plus souvent s'initier à la langue et à la littérature françaises. Si ce courant se détournait à notre profit, si l'on venait étudier en France même les choses de France, ne serait-ce pas, au point de vue national, une conquête digne des sacrifices qu'elle pourrait coûter?

En tout cas, pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres que nous passons sous silence, il est de fait qu'on ne peut pas se passer de l'internat, quelles que soient les craintes qu'il éveille, sous son régime actuel.

\*  
\*  
\*

Mais en réalité, est-ce bien la valeur éducative de l'internat que l'on met en doute? Ne serait-ce pas plutôt que la façon dont il est compris ne donne pas aux familles le sentiment de sécurité dont elles auraient besoin pour accepter de se séparer de leurs enfants, quand elles y sont contraintes par des nécessités plus fortes que leur tendresse?

Ne peut-on concevoir un internat assez restreint pour être un milieu favorable au développement moral de l'enfant, assez hygiénique pour convenir à la jeune fille que la vie dans les grands centres urbains fatigue ou anémie?

Ce qu'il y a d'essentiel et de délicat dans l'éducation en commun, c'est qu'elle reste individuelle tout en étant collective, c'est que l'individu ne soit pas perdu dans l'ensemble.

Mais si on fractionnait les groupes de pensionnaires pour arriver à reconstituer une famille qui — pour être artificielle — n'en aurait pas moins quelques-uns des avantages de la vraie famille, n'aurait-on pas supprimé un des plus grands inconvénients de l'internat?

Bien plus : ne peut-on se représenter ces familles vivant

dans des maisons de dimension restreinte, confiées non à des fonctionnaires, mais à de vraies mères de famille assez entièrement responsables de leurs « enfants » pour trouver dans l'accomplissement de leur tâche le grand intérêt de leur vie ?

Ces chefs de groupe, aidées par des collaboratrices, assez instruites pour les compléter au besoin, vivraient avec elles sur le pied d'une cordiale intimité.

Et si l'on se trouve dans la nécessité d'utiliser d'anciens locaux, ne peut-on pas, malgré tout, même dans une grande maison à l'apparence de caserne, conserver le principe des groupes restreints, vivant chacun de leur vie propre sans autres rapports avec le groupe voisin que les rapports nécessaires de bon voisinage ?

Cette autonomie donnée à des familles séparées n'exclut pas une entente régulièrement établie par des réunions fréquentes<sup>2</sup>. C'est dans ces petits « parlements » que pourrait s'élaborer un principe de discipline générale qui devrait être ensuite interprété et individualisé suivant les besoins particuliers de chaque groupe.

Et comme il peut y avoir une réelle économie de forces dans la centralisation de certains services communs, il n'est pas impossible de remettre à chaque directrice de groupe une partie de la responsabilité de la direction générale et de lui assurer — pour l'exécution de son mandat — l'autorité dont elle a besoin sur l'ensemble des groupes<sup>3</sup>. Ainsi, dans cet organisme vivant, chaque partie donne son maximum d'activité, d'intelligence et d'initiative, pour la part de responsabilité qui lui est laissée.

Ce système qui centralise ce qui peut être centralisé sans inconvénient, laisse à chaque maison, à chaque groupe, son

1. Ces fonctions peuvent être remplies par des célibataires d'un certain âge ou des veuves sans enfants, mûries par l'épreuve et qui trouvent là un emploi des forces vives de leur âme et une activité qui les rattache à la vie. Leur situation matérielle est égale ou supérieure à celle des directrices d'internats municipaux ou encore à celle de nos répétitrices et institutrices primaires de lycée.

2. Il serait naturel que ces réunions fussent présidées par la directrice du lycée près duquel serait institué l'internat dont nous parlons.

3. C'est ainsi que dans un lycée de banlieue, l'organisation des voyages collectifs à Paris étant confiée à une des directrices, celle-ci assigne à ses collègues leur rôle, voire même leur itinéraire, prévient les familles intéressées, fixe l'horaire, etc. Elle jouit d'une autorité absolue pour remplir la fonction dont elle est responsable, mais si les décisions qu'elle a prises prêtent à la critique, l'observation lui en est faite à la réunion générale.

autonomie complète, et permet de suivre chaque élève comme on le ferait dans une grande famille dont les chefs auraient la volonté et le loisir de se consacrer totalement à leurs enfants, sans laisser les obligations de la vie sociale envahir le foyer.

Ainsi compris l'internat donne des résultats qui étonnent les plus convaincus de ses adversaires. C'est qu'il y a dans l'éducation en commun, quand elle est vigilante, des conditions de développement moral et social qu'on ne réalise pas autrement. Et si l'on ajoute à cela une hygiène et une discipline physiques<sup>1</sup>, une régularité de vie que l'on peut difficilement obtenir dans la famille, on comprendra que l'internat familial ait pu trouver des défenseurs et des amis.

Seulement la véritable œuvre d'éducation ne peut se faire qu'avec une liberté d'initiative absolue.

Or, cette liberté est-elle possible, et dans quelles conditions peut-elle se concilier avec l'organisation actuelle de nos Lycées?

\*  
\*  
\*

Les Municipalités ont installé presque partout — et l'Université n'oublie pas qu'elles ont ainsi rendu de grands services — des internats dont l'organisation matérielle permet d'assurer la surveillance convenable d'une collectivité. Mais ces maisons rappellent encore un peu la caserne et ne donnent pas à chaque élève l'impression du « chez soi ».

Avec un personnel de directrices et de surveillantes choisies d'après les convenances locales, il est impossible de suppléer vraiment la famille et d'élever la jeune fille en lui constituant un milieu moral, voire même religieux, si tel est le désir de ses parents, qui permette à son âme de s'épanouir et de se développer librement.

Enfin, l'inévitable conflit de pouvoirs entre deux administrations indépendantes fait naître de telles difficultés qu'il est rare qu'une directrice de Lycée avec internat n'ambitionne, au bout de quelques années d'administration, un externat, comme le port où s'achèvera paisiblement sa carrière.

1. Les maisons d'éducation du Lycée de Versailles sont construites dans un parc d'une superficie de deux hectares.

Ces difficultés n'ont pas échappé à nos chefs, et on s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu de modifier la loi de 1882 et de créer pour les jeunes filles « l'*Internat d'État* » qui paraît fonctionner normalement pour les garçons. On y gagnerait du moins l'unité de direction, la concentration de l'autorité dans les mêmes mains.

Mais tout d'abord il est impossible au chef d'établissement de modifier assez profondément « l'*organisation matérielle* » de la maison qu'on lui impose.

Il lui est ensuite plus impossible encore de *choisir* comme il le faudrait ses *collaborateurs*. Il est à mille lieues de pouvoir obtenir d'eux les prodiges de savoir-faire, d'économie, de dévouement, d'initiative qui se découvrent chez ceux qui font leur œuvre à eux, sans entraves d'aucune sorte.

\*  
\*

Et cependant il y a dans l'Université des forces latentes à utiliser, et en voici la preuve.

Dans une ou deux villes de France où précisément la Municipalité avait des raisons pour ne pas souhaiter qu'au lycée qu'elle avait édifié s'adjoignît un internat, l'expérience d'une forme nouvelle de l'internat a été tentée.

Il s'est trouvé un groupe d'Universitaires et d'amis de l'Université qui se sont constitués en société anonyme, sans étiquette politique ou confessionnelle, pour organiser librement un internat pour jeunes filles qui répondît aux besoins conscients ou inconscients de la bourgeoisie française. Ces Universitaires ont réuni entre eux, en sollicitant le concours moral et financier des professeurs des deux sexes des lycées voisins, les capitaux nécessaires pour adapter d'abord, et ensuite pour construire des Maisons familiales de pensionnaires. Ils ont trouvé des amis qui ont consenti à prêter leur argent, en envisageant la possibilité de courir certains risques. Ils ont rencontré des hommes qui ont éprouvé quelque fierté à faire servir leurs capitaux à une œuvre nationale d'éducation et trouvé naturel de sortir des deux attitudes ordinaires des capitalistes de notre pays qui ne voient pas de milieu entre l'affaire qui rapporte et l'œuvre de charité pure. Ils ont demandé à l'État son patronage, son contrôle et même un appui matériel.

Ils ont fait entrer dans leur conseil des Universitaires avec d'autres membres représentant les compétences nécessaires, et ils ont naturellement confié la direction morale effective de l'œuvre au chef de l'Établissement près duquel se faisait la tentative dont nous parlons.

Leur solution du problème de l'internat leur a paru de plus en plus acceptable à mesure que leurs idées ont subi l'épreuve de la réalité pratique.

Ils ont en effet, donné à leurs pensionnaires françaises et étrangères un confort qui dépasse de beaucoup celui qui semblerait en rapport avec le prix de l'internat<sup>2</sup>. Malgré la modicité de ces prix, ils ont à leur disposition le personnel très nombreux que rend nécessaire l'organisation spéciale de leurs maisons.

Ils ont pu, sans difficultés, placer leur entreprise dans une situation financière qui donne une sécurité suffisante à ses actionnaires parce qu'ils ont adopté les statuts des Sociétés de constructions à bon marché et limité par là même le taux d'intérêt des actions.

Ils ont réussi surtout, grâce à une administration vigilante qui a su intéresser au succès de l'œuvre tous ceux qui en font partie, depuis le Président du Conseil d'Administration jusqu'aux aides de cuisine.



Cette création originale peut retenir l'attention parce qu'elle a déjà fait ses preuves

Elle offre l'avantage de décharger l'État d'un service et d'une responsabilité directe, tout en lui laissant un droit de contrôle dont il est facile d'user utilement.

1. Citons parmi ces Universitaires le regretté Gabriel Monod, M. Émile Bourgeois, M. Eug. Fontaine, M. Pierre-Félix Thomas, M. Eug. Schlösser, etc.

2. Dans les Maisons d'éducation du Lycée de Versailles, chaque pavillon reçoit 4 groupes de 8 élèves. La directrice et ses trois aides occupent au centre de chaque groupe une chambre qui s'ouvre des deux côtés sur la chambre à quatre lits réservée aux élèves. La petite famille de quatre enfants s'entend pour orner son « home »; elle vit en commun dans la chambre, bien que chaque enfant ait son cabinet de toilette individuel. Au rez-de-chaussée de la maison se trouvent : le salon où se réunissent les élèves, la salle d'études commune et le cabinet de la directrice.

Les salles à manger et les cuisines se trouvent toutes dans un pavillon spécial où sont groupés les services communs. Le prix de pension est de 950 à 1150 francs suivant l'âge des élèves, frais d'études au lycée compris.

3. En 1911-1912, huit maisons de la Société Versaillaise ont reçu 260 pensionnaires.

Elle n'est faite ni contre, ni à côté de l'Université, puisqu'elle est à son service, tout en profitant de son prestige et en mettant en œuvre quelques-unes des forces et des initiatives qu'une tutelle trop directe risque d'ordinaire de paralyser ou d'endormir.

D'autre part, grâce à la liberté que lui donne son indépendance, l'organisation nouvelle permet aux familles, quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses, d'assurer à leurs enfants une éducation assez libérale pour leur inspirer confiance et sécurité. Rien n'empêche, en effet, le personnel de l'internat d'être choisi de telle façon que dans chaque maison, directrice et élèves puissent, dans un esprit de respect et de large tolérance, être ouvertement et sincèrement ce qu'elles sont, sans risquer de se compromettre ou d'être mal jugées.

Enfin les directrices ont vis-à-vis des familles, la même indépendance morale que les professeurs de l'Université, puisqu'elles n'ont pas à réaliser des économies pour leur propre compte.

Quant au chef d'Établissement qui représente officiellement l'État, il se trouve placé dans une situation exceptionnellement favorable, avec l'autorité et l'initiative qui peuvent lui être laissées pour mettre entre les rouages de ces deux administrations dont il fait partie, une harmonie parfaite, pour les soutenir l'une par l'autre et les pénétrer du même esprit. Il lui est facile de faire de l'internat un prolongement du lycée même, largement hospitalier.

Il peut s'appuyer sur l'esprit de discipline et de solidarité donné à ses pensionnaires pour répandre ce même esprit parmi les externes. Il peut même offrir à celles-ci de profiter des facilités de culture données aux pensionnaires et créer des relations amicales et souvent fécondes entre les deux catégories d'élèves.

L'autorité qui lui est attribuée n'a pas pour contre-partie un accroissement illimité de responsabilité, puisque au contraire il a derrière lui le Conseil d'Administration, civilement responsable, et qui, directement engagé à soutenir et à défendre l'œuvre qu'il a fondée, forme naturellement pour le Lycée tout entier le plus actif et le plus dévoué des Comités de patronage.



\*  
\* \*

Ces résultats ne donnent-ils pas raison aux chefs bienveillants qui ont su — dans un pays de traditions monarchiques où la hiérarchie est un dogme — avoir assez de courage et d'indépendance d'esprit pour soutenir et encourager l'initiative privée?

Ils pourraient se demander maintenant s'il n'y aurait pas lieu de provoquer ailleurs des initiatives analogues, de multiplier les expériences, et s'il ne se trouverait pas, partout où il le faudrait, des hommes capables du désintéressement nécessaire pour faire une œuvre qu'aucun parti n'aurait le moyen de confisquer à son profit?

Mais en ce moment même, où se fondent tant de ligues pour l'éducation morale de la jeunesse, il est permis de penser que beaucoup d'énergies encore latentes se réveilleront, si chacun de ceux qui ont à cœur de rendre aux générations nouvelles la vue claire de ces vérités banales et éternelles, sans lesquelles on ne peut vivre, sait sur quel point précis doit porter son effort.

Il est certain aussi que les ressources ne manqueront pas, si ceux qui comprennent ce que peut être pour la société la femme de demain, se rendent compte de ce qu'on attend de leur dévouement.

L. ALLÉGRET,

Directrice du Lycée de jeunes filles  
de Versailles.